



COMPTE RENDU DU CTL DU 10 JUIN 2022

La DDFIP 93 a tenu en seconde session le 10 juin 2022 un CTL, qui pour la première fois depuis plus d'un an s'est tenu en présentiel.

La CFTC DGFIP 93 y était présente. Voici les principaux points qui y ont été abordés.

I- LE RAPPORT D'ACTIVITE 2021 ET TABLEAU DE VEILLE SOCIALE DE LA DDFIP 93

Le CTL a eu à examiner le rapport d'activité et le tableau de veille sociale de l'année 2021. Ces deux documents ont été élaborés dans un contexte restant marqué par la crise sanitaire.

Ainsi la campagne IR s'est exclusivement effectuée sur rendez-vous jusqu'au 9 juin 2021 et la DDFIP.

De plus les aides aux entreprises du département ont concerné 50 923 dossiers.

Le début de l'année a été marqué par l'installation de 500 agents de BOBIGNY sur le site du Berlioz.

Le printemps 2021 a aussi vu la généralisation des dépôts et retraits d'espèces auprès de la Banque Postale, avec des conditions d'accueil personnalisé pour les agents du réseau.

En matière de fiches de signalement en cas d'agression, il a été rappelé la démarche à suivre pour les agents, ainsi que leur hiérarchie qui doit en informer les services RH. .

On observe une augmentation significative du nombre d'accidents de service (dont la moitié concerne des accidents de trajets), peut-être en raison du retour à un présentiel normal.

Il a été constaté que le nombre d'heures écrêtées a enfin diminué de manière significative, suite aux mesures de suivi prises en ce sens en 2021.

Enfin, l'instauration de la prime de fidélisation n'a pas empêché le taux de rotation des agents de passer de 21,19% à 27,84%, peut-être en raison des restructurations de services qui ont mis fin pour les agents concernés à l'obligation de délais de maintien à résidence.

La CFTC DGFIP 93 invite tout agent victime d'agression ou d'accident de service à se manifester auprès de sa hiérarchie ou de l'OS de son choix.

Il est rappelé ici la nécessité d'étendre la QPV à l'ensemble des services de la DDFIP dans le département, pour éviter l'inégalité de traitement entre les agents de la DDFIP du seul fait l'emplacement géographique de leur service.

II- PRESENTATION DU PROTOCOLE DE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL AU CFP BERLIOZ

L'accueil au BERLIOZ est ouvert tous les jours de la semaine (sauf le jeudi) de 9h à 12h, mais seuls la caisse et le SIP font l'objet d'un accueil sans rendez-vous.

Le travail d'accueil est effectué par des agents du SIP. Il vise à renseigner les usagers et à bien les orienter (sachant que ceux qui vont à la caisse bénéficient ensuite d'une file spécifique).

Il a été rappelé que la mutualisation de l'accueil vise à faire bénéficier tant les nombreux services présents au BERLIOZ, que les usagers, d'une ouverture optimale de l'accueil dans un contexte de manque d'effectifs.

Il est envisagé la production d'une fiche de mutualisation de l'accueil primaire à l'usage des différents SIP du département.

La CFTC DGFIP salue le travail remarquable des agents affectés à l'accueil, ainsi que celui des vigiles qui gèrent en amont les files d'attente. Comme cela a été indiqué, il est indispensable de maintenir un volant minimal d'agents affectés à la réception du public pour permettre un roulement de service normal de ces agents.

III- BILAN 2021 DU TELETRAVAIL

Pour rappel le dispositif pérenne de télétravail géré à partir de SIRHIUS a été mis en place à compter du 15 juin 2021.

Fin 2021, 77% des agents de la DDFIP bénéficiaient d'un équipement nomade. A noter qu'un kit ergonomique est attribué à l'agent à sa demande.

Un recensement du nombre de jours fixes et de jours flottants a été demandé.

La CFTC DGFIP 93 constate que le télétravail est entré dans les mœurs, et que compte tenu de la durée moyenne des trajets domicile-travail en région parisienne, il permet à beaucoup de nos collègues d'économiser un temps précieux.

Mais il est également nécessaire de rappeler que ce mode d'organisation du travail, ne doit jamais être subi, ni entraîner une inégalité de traitement entre agents en télétravail et en présentiel (concernant notamment le suivi de leur activité).

IV- PROJET DE FUSION DES IFU DES SIE DE BOBIGNY, PANTIN, SAINT DENIS ET AUBERVILLIERS

A compter du 1er juillet 2022, pour les IFU concernés, le classement topographique issu des anciennes divisions géographiques fera place à un classement alphabétique des dossiers.

Pour la CFTC-DGFIP 93, ce nouveau classement, sous couvert d'une meilleure gestion et d'une unification des méthodes de travail, vise surtout à palier au manque d'effectif des services concernés, alors qu'un contrôle fiscal efficace passe souvent par une bonne connaissance géographique du tissu fiscal concerné.

V- AUTRES QUESTIONS ABORDEES

1° Salles dédiées à l'e-formation :

Sur les sites où il y a de la place, il sera possible d'ouvrir une salle dédiée à l'e-formation.

Cette salle sera ouverte aux agents du site concerné, mais aussi à ceux dont la résidence se trouve à proximité.

2° Assistantes sociales

Le service RH a reçu les assistantes sociales du département pour les sensibiliser au nouveau statut des aidants.

Il a été rappelé qu'une permanence est assurée une fois par mois sur le site du Berlioz, et qu'en tout état le service est joignable à PANTIN.

CONTACT PRESSE CFTC :

Mail : cftcdgfip@gmail.com